

# REGLEMENT VHC

# 50<sup>e</sup> BONNÉTABLE RALLYE LE MANS 11 & 12 JUILLET 2015

ORGANISATION



COUPE DE FRANCE  
**FFSA**  
RALLYE

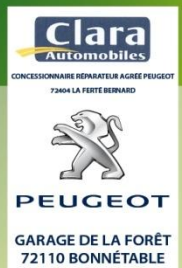


**5<sup>e</sup> RALLYE  
LE MANS VHC**



**3<sup>e</sup> RALLYE  
LE MANS VHRS**

[www.ecurielemans.org](http://www.ecurielemans.org)



# REGLEMENT PARTICULIER

## 5<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS VHC

### 11 & 12 juillet 2015

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA  
Ouverture des engagements : lundi 1er juin 2015  
Clôture des engagements : 29 juin 2015  
Parution du road-book : 11 juillet 2015 à 9h00 à 16h00 Bar l'Entracte place du Général de Gaulle Bonnétable  
Dates et heures des reconnaissances : 11 juillet 2015 de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 20h00  
Vérifications des documents le : 11 juillet à Bonnétable 15 h00 à 20h00 salle Mélusine  
Vérifications des voitures le 11 juillet à Bonnétable 15h00 à 20h00 place du Général de Gaulle  
Heure de mise en place du parc de départ le 11 juillet à l'issue des vérifications parking salle Mélusine :  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 11 juillet à Bonnétable 19h00 salle Mélusine:  
Publication des équipages admis au départ le 12 juillet à Bonnétable 7 h00 salle Mélusine  
Publication des heures et ordres de départ le 12 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine  
Départ du rallye Bonnétable le 12 juillet 2015 à Bonnétable: 8h00  
Arrivée à Bonnétable 1<sup>er</sup> voiture le 12 juillet 2015 15h36: place du Général de Gaulle  
Vérification finale le 12 juillet 2015: à Bonnétable 16 h00 place du Général de Gaulle  
Publication des résultats du rallye le 12 juillet 2015 à Bonnétable 30 minutes après l'arrivé de la dernière voiture salle Mélusine  
Remise des prix le 12 juillet 2015 à Bonnétable 19h00 salle Mélusine

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de L'ACO Maine Bretagne organise les 11et 12 juillet 2015 avec le concours de l'Ecurie Le Mans le 5<sup>ème</sup> Rallye VHC Régional Le Mans en qualité d'organisateur administratif  
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 222** en date du **28 avril 2015**

##### *Comité d'Organisation*

Président : André GRISON et Les Membres de L'écurie Le Mans  
Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Le Mans 30 rue Onias martin 72110 Bonnétable  
Téléphone : 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82  
Mail : andre.grison@wanadoo.fr Site Internet www.ecurielemans.org  
Permanence du Rallye Jusqu'au 10 juillet 2015 au secrétariat du rallye  
Durant le rallye : PC Course salle Mélusine

##### *Organisateur technique*

Ecurie Le Mans André GRISON  
Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

##### **1.1P. OFFICIELS**

Président du collège des Commissaires Sportifs :	José CHAUDET	Licence n° :	1202/2493
Membres	Jean Jacques PECHON ROSSEL	Licence n° :	1201/ 2527
	Pierre PELOSI	Licence n° :	1201 /136305
Directeur de Course : PC	Jean Claude LEFORESTIER	Licence n :	1318/1756
Directeurs de Course Adjoint PC	Edith LEFORESTIER	Licence n° :	1318/1758
	Claudette MARANDEAU	Licence n° :	1507/6807
Directeurs de Course ES : 1	François MONSALLIER	Licence n° :	1203/4146
	Pierre SCHUBLER	Licence n° :	1202/27374
ES : 2	Patrick DELIAS	Licence n° :	1210/18371
	Roger GIRARD	Licence n° :	1315/23809

Directeur de Course Voiture Tricolore	Claude MARANDEAU	Licence n° : 1507/469
Directeur de Course Voiture 00	Michel BRAUNSTEIN	Licence n° : 1203/894
Commissaire Voiture 000	Michel DESMARRES	Licence n° : 1201/6497
Commissaire Voiture Balai	LUC DEHAN	Licence n° : 1202/6495
Commissaires Sportif : E S	Jean François POMMIER	Licence n° 1201/9173
	Jacques MELIS	Licence n° 1201/6680
Commissaire Sportif VHRS	Gilles GUILLIER	Licence n° 1507/2504
Médecin Chef :	Hicham ALRABBAT Abdelkader BOUNAAMA	
Commissaires Techniques Responsable	Jacques DUTIER:	Licence n° : 1201/52948
	Robert PASSE	Licence n° : 1201/51283
	Patrick GUILLEUX	Licence n° : 1314/55340
	Romain THIPHAINÉ	Licence n° : 1201/155300
	Claude JOUANNEAU	Licence n° : 1201/58137
Chargés des relations avec les concurrents	Emmanuel NICOLAS :	Licence n° : 1201/140071
	Jean Michel TATIN	Licence n° : 1201/6575
	Marie Laure HERRAULT	Licence n° 1201/222263
Chronométrateurs	Loïc GAGNEUX	Licence n° : 1507/15785
	Cyril VALLEE	Licence n° 1507/123878
	Daniel HERVIEUX	Licence n° 1318/179222
	Philippe MAUROY	Licence n° : 1201/163031
Relations avec la presse	André GRISON	Licence n° : 1201/29481
Classements	Jean Luc COUSSEAU	

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, une convocation par email avec l'horaire de passage aux vérifications administratives qui auront lieu le 11 juillet 2015 de 15h00 à 20h00 à Bonnétable salle Mélusine

Les vérifications techniques auront lieu le 11 juillet 2015 de 15 h00 à 20h00 à Bonnétable place du Général de Gaulle

Les vérifications finales seront effectuées Garage de la forêt à BONNETABLE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5ème rallye VHC Régional LE MANS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 29 juin 2015 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue Onias MARTIN 72110 BONNETABLE**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures 140 maximums avec les Modernes et VHRS

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240 € Compris 2 Repas samedi soir
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. : chèque à l'ordre de L'ECURIE LE MANS

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques Rallye VHC

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE

GROUPE : 1. T -Tourisme

GROUPE : 2 TC -Tourisme de Compétition

GROUPE : 3. GT-Grand Tourisme de série

GROUPE : 4. GTS –Grand Tourisme Spéciale

GROUPE : 5 GTP/HST/TSRC –Grand Tourisme Prototype

GROUPE : N Production J1

GROUPE : A Tourisme J1

GROUPE : B J1

Sont admise dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition

L'assistance sera autorisée au Complexe sportif de Bonnétable

Les remorques et plateaux seront interdits dans la zone d'assistance

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6 IDENTIFICATION des VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités à l'article 5.4 du règlement standard

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative

Seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 50ème Rallye LE MANS représente un parcours de 123km180.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39km750

Les épreuves spéciales sont : Courcemont 8km 150 x 3

Bonnétable 5km 100 x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le 11 juillet 2015 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Des  
contrôles seront effectués : ...

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route combinaison orange  
poste : chasuble orange

Chef de

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général

Un classement par groupe

UN classement par classe

Un classement Rallye Classic

UN classement féminin

**Un classement pour le challenge Indice de Performance**

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : 12 juillet 2015 à : 19 h00 salle Mélusine

DES COUPES ET DES LOTS SERONT DISTRIBUEES :

Aux trois premiers du classement général

Aux premiers de chaque groupe

Au premier équipage féminin